

**Réponse du Conseil d'Etat au Grand Conseil
à la simple question Denis Corboz et consorts –
Quel délai de réception pour le matériel de vote pour les électeurs étrangers sur territoire communal ?**

Rappel de l'intervention parlementaire

Quel délai de réception pour le matériel de vote pour les électeurs étrangers sur territoire communal ?

Selon la loi fédérale, les bulletins de vote pour une votation doivent arriver dans les 4 semaines avant le scrutin. L'article 19 de la loi sur les exercices des droits politiques (LEPD) du canton de Vaud stipule un délai de 12 jours avant le 1er tour d'un scrutin électoral. Pour les étrangers avec droit de vote communal, c'est ce délai de 12 jours, qui s'applique.

Lors des élections et votations communales en 2016, les bulletins de vote sont arrivés de manière désynchronisée entre les citoyens suisses et les résidents étrangers avec droit de vote communal.

En avril 2016, la motion du député Jean Tschopp déposée le 15.03.2016 a été prise en considération à une très large majorité du Grand Conseil pour un renvoi au Conseil d'État en date du 24.01.2017. Cette motion demandait à ce que les étrangers avec droit de vote puissent bénéficier des mêmes droits que les citoyens suisses. Elle avait été très largement soutenue en commission, puis renvoyée au Conseil d'État. Cette motion n'a toujours pas eu de réponse de la part du Conseil d'État (le délai de réponse légal étant au 24.01.2018)

Question :

Les élections du 7 mars 2021 sont l'occasion de garantir enfin l'égalité de droit entre les citoyens suisses et les résidents étrangers avec droit de vote communal, pouvez-vous nous garantir que la volonté du Grand Conseil soit respectée lors des élections du 7 mars prochain ?

Si, oui, quelles mesures concrètes va prendre votre département pour garantir un envoi simultané du matériel de vote à tous électeurs.

Mardi 19 janvier 2021, Denis Corboz député socialiste

Réponse du Conseil d'Etat

Pour faire suite à la question de M. le Député Denis Corboz, le Conseil d'Etat est en mesure de vous informer que le matériel de vote relatif aux élections communales 2021 a été produit et mis dans le circuit de distribution postal en même temps pour les électeurs suisses et les électeurs étrangers, ceci pour toutes les communes vaudoises.

En effet, la Direction des achats et de la logistique (DAL) a adapté son effectif au traitement de l'important volume de documents à mettre sous pli avec une production planifiée sur environ 14 jours effectifs, 6 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Les derniers bulletins de vote ont été mis sous plis le jeudi 11 février dernier et ont été livrés à La Poste le jour même. Toutes les démarches nécessaires ont été effectuées auprès de cette dernière afin que le matériel électoral parvienne aux électeurs dans les délais légaux (13 février 2021 pour le matériel de vote fédéral).

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 3 mars 2021.

La présidente :

N. Gorrite

Le chancelier :

V. Grandjean